

### **1/GENERALITES**

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions et modalités de mise à disposition des prestations fournies par PHOTOVETUZE à son client.  
Est nommé PHOTOVETUZE, agence sous régime de l'auto entreprise-Numéro SIRET : 528 422 975 00011 dont le Siège Social est au 4 rue de neuillé, 49680 VIVY, et dont le gérant est David SAN JOSE.

A ce titre et conformément à l'art.293B du CGI, les factures devront obligatoirement comporter la mention « TVA non applicable »

Le client faisant appel aux services de l'agence PHOTOVETUZE, via son gérant David SAN JOSE, est réputé avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente sans aucune réserve.

Le devis signé par le client et sur lequel figure « Bon pour commande » a valeur de bon de commande et acceptation des présentes conditions générales de vente. Tout devis ou contrat sera édité en double exemplaire, un exemplaire pour le client et un exemplaire conservé par l'agence. Le devis pourra être transmis au client en « main propre » ou par courriel, courrier postal.

### **2/TARIFS ET PRESTATIONS**

Les prix indiqués sur les devis sont valables un mois à partir de la date d'émission de ceux-ci. Les devis restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis ; de manière corollaire toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis gratuit complémentaire.

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations et ne relevant pas de ses offres ne sont pas comprises dans les prix indiqués tels que images provenant d'une banque d'images pour réalisation des créations graphiques, choix typographique etc. Il en va de même pour les frais d'impression ; si le client sollicite un prestataire extérieur, le client sera seul responsable du règlement de celui-ci, de la qualité des images et des textes, de leur rendu et de leur résolution qu'il aura fourni. Si le client sollicite l'agence PHOTOVETUZE pour les tirages de ses photos, un devis complémentaire lui sera adressé.

### **Début de la prestation**

Le devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ses derniers et font office de Bon de Commande. Celui-ci doit s'accompagner de 30% du prix global des prestations à fournir. Aucun travail ne débutera sans ses conditions remplies (CGV/devis signés et 30% d'acompte).

### **Cas particulier**

Concernant les reportages photos, un acompte de 30% du tarif global sera demandé avec CGV signés ; Après étude du devis et accord du client, un contrat de reportage photo sera signé et engagé par les parties.

### **Droit de rétractation :**

Conformément à l'ART.L121-20 du code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. Lorsque le délai de sept jours expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ».

Conformément à l'ART.L121-20-1 « Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser sans délai le consommateur et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêt au taux légal en vigueur ».

En conséquence, et conformément aux articles cités ci-dessus, le client pourra exercer son Droit de Rétractation. Ce droit de rétractation devra être exercé par lettre recommandée avec accusé de réception et adressé au gérant de l'agence PHOTOVETUZE à savoir David SAN JOSE et à l'adresse indiquée dans les généralités de ce présent document.

En revanche, les prestations de services dont l'exécution a commencé ne peuvent faire l'objet d'une rétractation. Un dédommagement correspondant à l'avancement du travail effectué sera appliqué et l'acompte sera encaissé.

### **3/FACTURE ET REGLEMENT**

Le règlement de la facture est dû à réception de celle-ci par courrier postal ou courriel et lorsque les prestations et services ont été réalisés. Le paiement s'effectue par chèque bancaire à l'ordre de David SAN JOSE et envoyé au siège de l'entreprise par courrier postal. En cas de retard de paiement, des pénalités seront exigibles conformément à la loi et en fonction des taux en vigueur.

### **4/DELAJ DE LIVRAISON**

Les délais ou dates de livraison des créations graphiques, de tous travaux de traitement d'image, de photomontage, des supports photographiques, qu'ils soient fermes ou non, doivent être stipulés par écrit. Dans le cas d'un retard (problème informatique, de logiciels etc.), le délai ou la date de livraison se verront repoussés en conséquence et le client en sera informé.

### **5/DROIT SUR LES TRAVAUX REALISES**

Il est rappelé ici à titre informatif que selon le code français de la propriété intellectuelle (ART L121-1 à 121-9), le droit moral d'une création est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que des droits patrimoniaux explicitement énoncés et fourni avec la facture « droits cédés » dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent comprendre le droit de

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

reproduction, de représentation, de modification et d'exploitation. Il est enfin rappelé que selon le même code français de la propriété intellectuelle (ART L122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

### **6/RESTRICTIONS D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES**

Les photographies demeurent la propriété intellectuelle de David SAN JOSE, sauf mention clairement stipulée sur le devis. Les utilisations et procédés suivants sont ainsi strictement contrôlés et interdits :

-Aucune photographie ne peut être louée, distribuée, vendue, transmise ou cédée au public et aux tiers en général à titre onéreux ou gratuit et le client est seul responsable de ses photos

-Les images ne peuvent pas être commercialisées (par exemple auprès d'une banque d'images)

- Une agence de communication ne peut détenir les droits d'utilisation des images pour tous ses clients en achetant pour son compte une image : la licence d'utilisation appartient seulement à celui qui paye les droits

-Certaines images peuvent représenter des bâtiments et monuments architecturaux protégés (par le droit d'auteur - articles L.111-1 à L.132-33 du Code de la propriété intellectuelle - et par le droit à l'image et à la propriété - articles 9 et 544 du Code civil), des œuvres, des objets protégés (par le droit d'auteur - articles L.111-1 à L.132-33 du Code de la propriété intellectuelle - et par le droit des dessins et modèles - articles L.511-1 à L.521 - 4 du Code de la propriété intellectuelle), des marques protégées (articles L.711-1 à L.716-6 du Code de la propriété intellectuelle), et nécessitent, avant toute utilisation et/ou diffusion, de négocier des droits supplémentaires auprès de leurs propriétaires. La négociation de ces droits incombe directement au client et David SAN JOSE ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un manquement à cette obligation

-Pour les images concernant des personnes ou des entités identifiables, sont interdits toute exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée du modèle, et toute diffusion (sur tout support) à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

-Concernant la diffusion des photographies de ses clients sur son site PHOTOVETUZE et dans sa galerie d'images, David SAN JOSE sera tenu de proposer à ses clients ou aux personnes concernées par les photographies un document manuscrit qui devra être signé par ces mêmes personnes ; ce document doit, en outre, faire apparaître les références des photos concernées par l'autorisation et à l'utilisation qui en est faite.

Dans le cas des enfants mineurs, la signature d'autorisation des parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux doit également être obtenue par écrit ;

### **7/PROPRIETE DES TRAVAUX REALISES**

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de David San José tant que les factures émises par lui ne sont pas payées en totalité par le client, à concurrence du montant global de la commande et des devis complémentaires conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par David SAN JOSE dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de David SAN JOSE. Seul le produit fini sera adressé au client.

Sauf dispositions contraires écrites, ou mentions particulières inscrites sur le devis et/ou la facture, la mention <http://www.photovetuze.fr> est apposée sur les créations graphique accompagné de son logo ; ils ne peuvent être ni déplacées ni supprimées sans l'accord écrit de David SAN JOSE. Les photographies et les créations graphiques restent la propriété de David SAN JOSE (art. 5 des CGV), le client est dans l'obligation de laisser le logo texte et le lien dans le cadre de son utilisation et de sa diffusion à des fins commerciales

### **8/DROIT ET PROPRIETE**

Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, David SAN JOSE se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses documents de communication externe et de publicité (site Internet, portfolio, flyer, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Ce droit s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels et les contenus iconographiques. Le client se doit de fournir si le support le permet plusieurs exemplaires de la réalisation finalisée

### **9/TRAIEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 et 8 Août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Le professionnel à savoir David SAN JOSE s'engage à n'utiliser ces données que dans le cadre du traitement des prestations pour lequel il a été mandaté par le client. Le client peut exercer ce droit par mail, courrier postal, téléphone ou tout autre procédé de communication.

### **10/CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

David SAN JOSE peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ces conditions générales de vente sans préavis et sans avoir à en aviser ses clients ou des tiers préalablement. A l'inverse, les tarifs et prestations peuvent être révisées et apposées sur le site de PHOTOVETUZE et portés à connaissance du client à sa demande (Code de la consommation)

**DATE ET SIGNATURE DU CLIENT**